



Service instructeur
DIRT - SGP

N° 3^e/86-06

Service consulté

**RD 8bis II : suppression du passage à niveau N° 3 à BRUNSTATT
Bilan provisoire de la concertation**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'approuver le bilan provisoire de la concertation, au titre de l'article L.300-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, sur les études préliminaires de l'aménagement de la suppression du passage à niveau N° 3 sur la RD 8 bis II à BRUNSTATT et les modifications qui en découlent.*

1) PREAMBULE :

Les modalités de la concertation au titre de l'article L. 300-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, sur le projet d'aménagement de la suppression du passage à niveau N° 3 à BRUNSTATT sur la RD 8 bis II ont été arrêtées par la Commission Permanente lors de sa séance du 10 juin 2005, après accord du Conseil Municipal de BRUNSTATT par délibération du 19 mai 2005.

2) DEROULEMENT DE LA CONCERTATION :

Les dates de l'exposition et de la réunion publique relative à la concertation sur les études préliminaires ont été publiées dans l'Alsace et dans les DNA début janvier 2006 et affichées sur des panneaux disposés de part et d'autre du passage à niveau N°3 sur la RD 8 bis II entre le 6 janvier et 2 février 2006.

L'exposition des études préliminaires avec registre de concertation et une notice précisant les dates et lieu de la réunion publique ont été mis à disposition du public durant 3 semaines, du 9 janvier 2006 au 30 janvier 2006, en mairie de BRUNSTATT.

La réunion de clôture de l'exposition publique a eu lieu le 1er février 2006 dans la salle de l'espace St Georges à 20 heures à BRUNSTATT.

3) BILAN PROVISOIRE DE LA CONCERTATION :

Seize(16) personnes ont inscrit une remarque dans le registre d'enquête et deux lettres ont été jointes.

a. Remarques favorables :

- ✓ Six personnes approuvent le projet en faisant remarquer que les secours seront facilités ;
- ✓ Sept personnes se prononcent favorablement à la solution de carrefour giratoire au niveau du carrefour Ste Odile.

b. Propositions d'améliorations :

- ✓ Une demande de bien séparer les flux piétons et éclairer le passage inférieur ;

Cette remarque est prise en compte. Dans le dossier détaillé, une barrière sépare les piétons des voitures et un éclairage des voies est prévu.

- ✓ Une demande de bien prévoir l'évacuation des eaux en cas d'orage ;
- ✓ Une demande de prévoir un gabarit suffisant pour les ambulances ;

Il est proposé de prendre en compte ces deux dernières remarques dans les études d'avant projet, les pompes seront dimensionnées pour évacuer une pluie avec période de retour 50 ans.

Par ailleurs, suite à l'avis du 10 février 2006 du Service Départemental d'Incendie et de Secours, le gabarit sera porté à 3.10 mètres permettant de répondre aux normes nouvelles des véhicules de secours aux personnes ;

- ✓ Une demande de prévoir des aménagements urbains avenue d'Altkirch (trottoirs plus larges et parking) ;

Cette demande est prise en compte aux abords du carrefour seulement ;

- ✓ Une demande de laisser le passage à niveau en fonction pour les cycles et piétons afin de réduire la longueur du détour surtout pour les piétons ;

Cette demande est contraire à l'objet de l'opération qui est de supprimer le passage à niveau, cependant il est possible de réduire la longueur du parcours des piétons en réalisant un escalier entre la voie sur la berge ouest et le passage inférieur piéton.

- ✓ Une proposition de réalisation d'une piste cyclable sur le chemin de halage du canal entre le sud de BRUNSTATT et la gare ;

Cette proposition déborde du cadre de ce projet, mais le projet permet un raccordement cyclable et piéton au chemin de halage ;

- ✓ Une demande d'explication sur l'inclinaison des chaussées sous le canal ;

La chaussée présente un dévers unique pour augmenter le confort au passage des virages.

c. Demandes ne concernant pas l'opération et n'entraînant donc pas de réponse :

- ✓ Demande qu'il soit tenu compte d'un canal à grand gabarit.
- ✓ Demande que la voie J et un autre passage sur les voies et le canal soient réalisés à MULHOUSE.

Lors de la réunion publique les mêmes questions ont été abordées et les précisions suivantes ont été apportées:

- ✓ Des assurances ont été données concernant la nature parasismique des ouvrages, la préservation d'un platane remarquable, la prise en compte des remontées de nappe.
- ✓ Devant un public largement favorable au carrefour giratoire à la place du carrefour à feu Ste Odile, il a été précisé que la vérification du fonctionnement sera affinée suite à un complément d'études de trafic à réaliser pour les études d'avant projet.
- ✓ La question de l'évolution du trafic a été abordée avec une perspective de réduction dans l'avenue d'Altkirch due aux aménagements nouveaux aux alentours et au développement des transports collectifs. Ces points seront précisés au cours des études d'avant projet.

En complément des modifications découlant de la concertation au titre de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, et après vérification des épures de giration pour le croisement de deux véhicules avec remorques sous le passage inférieur, la largeur de la chaussée sera augmentée de 0.75 mètre.

d. Demande de la Commune de BRUNSTATT:

- ✓ Monsieur le Maire de BRUNSTATT demande que les nouveaux parkings prévus aux plans architecturaux relèvent de la maîtrise d'ouvrage départementale dans la mesure où ils concernent les délaissés des abords immédiats de l'ouvrage.

Il est proposé de donner une suite favorable à cette requête.

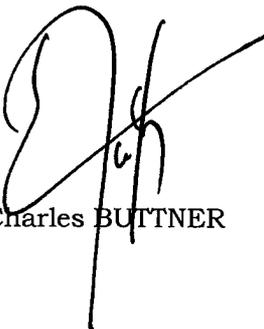
REÇU A LA PRÉFECTURE

22 MAI 2006

En conclusion, je propose à votre Commission de bien vouloir, après délibération :

- Approuver le bilan provisoire de la concertation figurant au présent rapport ;
- Approuver les études préliminaires et le choix de la solution proposée;
- Lancer les études d'avant-projet en tenant compte des réponses apportées aux observations dans le présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER